



## RENOUVELLEMENT DES LICENCES SAISON 2018/2019

**Cher(e) licencié(e),**

Afin de préparer dans les meilleures conditions possibles la saison prochaine, nous vous saurions gré de bien vouloir remettre les documents suivants à Emilie Dumont, 4 impasse des Bergeronnettes à Mouilleron Le Captif, pour le 21 juillet 2018 au plus tard :

☛ **La demande de renouvellement de licence** : à vérifier et compléter par vous-même pour

- ✓ la partie « Identité »
- ✓ la partie « Information assurances » (seule l'option A est comprise dans le tarif de nos licences, il conviendra de rajouter le surcoût pour une autre options). Vous pouvez consulter le contrat d'assurance sur le site du Club.
- ✓ la partie « Dopage » **pour les mineurs**
- ✓ **Attention (nouveau !) : si vous ne souhaitez pas pratiquer le basket 3X3, cochez seulement la case « compétition »**

Concernant le certificat médical, il n'est plus obligatoire pour les renouvellements de licence, celui des saisons passées est valable 3 années consécutives, sous réserve des réponses apportées au questionnaire médical.

Attention ces dernières sont de votre propre responsabilité et sont confidentielles : **vous devez donc conserver votre questionnaire de santé.**

Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé, **vous devrez faire compléter la partie « Certificat médical » sur le document par votre médecin.**

**Attention**, un joueur susceptible de jouer dans la catégorie supérieure à la sienne (surclassement), devra fournir obligatoirement un certificat médical.

☛ **Une photo d'identité petit format** OBLIGATOIRE

☛ **Le règlement du prix de la licence :**

Vous trouverez en annexe :

- le tableau récapitulatif du montant des licences 2018/2019 par année de naissance. (Un paiement en plusieurs fois est accepté. Toutefois, nous souhaitons le règlement intégral dès la demande de renouvellement. Il conditionne la demande de licence. Les chèques vacances sont acceptés),
- Ainsi que l'offre de l'Hyper U concernant des réductions à valoir sur le prix de la licence.

☛ **La Charte du club MBC** : à retourner OBLIGATOIREMENT signée par la ou le licencié(e) et son représentant légal s'il est mineur.

☛ **Pour les mineurs** : une demande d'autorisation parentale dûment complétée.

**Attention, tout dossier devra être remis complet avant le 21 juillet 2018, passée cette date une pénalité de 15€ par licence sera appliquée.**

Sportivement, Le bureau.

Siège social : Hôtel de Ville – rue de la Gillonnière – 85000 MOUILLERON LE CAPTIF

N° d'association au comité de Vendée de Basket-Ball : 0485052 3

N° d'agrément JEUNESSE ET SPORTS : S / 98.85.711 Siret : 503 059 073 00018